



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Filière culturelle

Question écrite n° 45744

### Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse rappelle à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation la question écrite n° 38731 du 13 mai 1996 restée sans réponse à ce jour et qu'il souhaite compléter des éléments suivants : s'il est loisible de tirer quelques enseignements significatifs des récents concours de bibliothécaires et d'assistants qualifiés à l'exemple de la spécialité documentation dont les postes tendent à diminuer inexorablement, le bilan des dernières listes d'aptitude gérées par le CNFPT au 31 août 1996 apporte des justifications factuelles sur la situation alarmante du recrutement dans la filière culturelle. En effet, il apparaît, à la lecture de ce bilan, que le taux de lauréats en recherche de poste atteint plus de la moitié des effectifs de la filière culturelle (52,3 %), ce qui constitue une menace réelle sur son avenir. De surcroît, il y a lieu d'évoquer également combien l'organisation triennale des concours de cette filière culturelle représente un handicap majeur pour les personnels concernés, réduits à une longue et démoralisante expectative. C'est la raison pour laquelle il lui demande si une réflexion est engagée dans ce domaine et si des mesures vont être prises - et à quelle échéance -, d'une part, pour éviter que perdurent ces listes d'aptitude pléthoriques composées essentiellement de lauréats de concours externes en quête de poste, et, d'autre part, pour offrir davantage de perspectives aux candidats internes de la filière culturelle pénalisés par cette situation de fait. À ce titre, ne serait-il pas logique d'augmenter expressément le nombre de places offertes aux concours internes pour autant que les élus locaux puissent accompagner et favoriser dans leurs budgets la promotion sociale de leurs personnels, a fortiori quand ils sont lauréats de concours ?

### Données clés

**Auteur :** [M. Daubresse Marc-Philippe](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45744

**Rubrique :** Fonction publique territoriale

**Ministère interrogé :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 décembre 1996, page 6250